

PROGRAMME DE FORMATION

LES MARCHES PUBLICS – NIVEAU EXPERTISE

Durée : 3 jours

Objectifs :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Etre capable de répondre aux questions d'ordre juridique posées par les acheteurs publics
- Vérifier la régularité des marchés publics
- Maîtriser le contentieux et savoir prévenir les risques juridiques

Etudier les dossiers de marchés publics en phase d'élaboration, de passation et d'exécution, les demandes et questions d'ordre juridiques des acheteurs

Les règles rédactionnelles des clauses d'un marché et des pièces de la consultation ;

Comment se référer à un clausier ;

Analyse de chaque clause par document et détection des facteurs de risque sur la forme et sur le fond ;

Les risques juridiques (administratif et pénal) ;

La prévention des risques grâce à un contrôle avant publicité et/ou avant exécution.

Développer une méthodologie d'analyse en vue de l'élaboration d'une expertise

L'analyse critique, objective et logique ;

Détecter les clauses facteurs de risques juridiques (clauses abusives, excessives, discriminatoires, etc...) ;

La vérification de la solidité et cohérence des pièces constitutives du marché ;

La comparaison avec la jurisprudence et les dispositions législatives et réglementaires ;

La qualification juridique des faits ;

Comparaison et rapprochement des faits juridiquement qualifiés aux règles de droit qui y sont applicables.

Réfléchir sur la capacité à définir une orientation suite à l'expertise

La recherche d'information sur un point litigieux ;

Définir les risques de contentieux suite à l'expertise.

Fournir une ou plusieurs solutions suite à la réflexion menée

Les solutions possibles en fonction des irrégularités détectés et des risques encourus ;

La modification de la procédure ;

Les modifications des dispositions contractuelles litigieuses ;

L'opportunité d'abandon ou de poursuite de la procédure de mise en concurrence.

Informé sur les résultats de l'expertise

Informé sur l'évolution des résultats en cours d'expertise ;

Etablir un compte rendu argumenté des résultats de l'expertise ;

La structure du compte rendu : résumé, argumentaire, solutions et conclusion.

Conseiller et apporter sa vision « d'expert »

Le traitement des demandes ;

Savoir structurer et formuler les conseils et solutions apportées en langage juridique;

Laisser une alternative aux solutions proposées ;

Valoriser son expertise.

Cas pratiques

Etude d'une procédure et pièces contractuelles présentant des irrégularités

Analyse des risques encourus sur des irrégularités supposées (travail sur cas réels)

Travail d'argumentation sur dossiers litigieux (sur cas réels et décisions du conseil d'Etat)